

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-AS95

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	1 000 000
Amélioration des conditions de travail des métiers du lien (<i>ligne nouvelle</i>)	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande la mise en place d'une heure de discussion en groupe par semaine pour les auxiliaires de vie sociale.

Les auxiliaires de vie sociale travaillent généralement seules. Les toilettes des personnes âgées, le ménage, les soins, mais aussi les conflits éventuels, les brimades, les reproches en cas de retard, les longs trajets du domicile d'un bénéficiaire à l'autre, tout ça, elles le font seules. Face à la souffrance de l'autre, face au déclin des corps, face à la complexité des relations, elles sont seules.

Or, on le sait, les études le démontrent, l'épuisement professionnel est corrélé à l'absence de soupapes de décompression et de moments où la parole se libère et les bonnes pratiques sont partagées. Pour les AVS, il est important de pouvoir parler avec des collègues, mais aussi des professionnels du soin, des psychologues, des ergothérapeutes, des infirmiers...

Nous proposons que, pendant une heure par mois, les AVS puissent participer à un groupe de parole. Pour échanger sur les pratiques, partager des expériences, dire ce qui se passe bien et ce qui se passe mal.

A cette fin, le présent amendement augmente de 1 millions d'euros d'AE et CP l'action 01 d'un nouveau programme nommé « Amélioration des conditions de travail des métiers du lien » gageant via une diminution de 1 million d'euros d'AE et CP l'action 11 « systèmes d'informations » du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ».

Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme ne pouvant être suffisante pour atteindre l'objectif décrit dans l'amendement.

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.